

FÊTE DU VILLAGE

La fête de la Saint Gilles a donné lieu à un beau moment de convivialité de l'apéritif à tard en soirée. Nous étions nombreux à partager le repas concocté par Laurent et Anna. Le spectacle « Animal » a été apprécié par les petits et les grands. Il est toujours fort agréable de se retrouver nombreux sur la place de village.



Les jeunes qui entrent au collège ont été mis à l'honneur.



VISITE de M. LE SOUS-PRÉFET

Le sous-préfet, Yohann MARCON, s'est déplacé à Calce, le 14 septembre dernier pour rencontrer les élus de la commune. Autour de la table, plusieurs thèmes ont été abordés : les incendies du 30 et 31 juillet dernier, avec la destruction de 240 hectares de végétation et les futurs travaux (plantation d'arbres, création de coupe-feux...) qu'ils souhaitent mener afin d'effacer cette catastrophe. Les services de l'Etat seront contactés; en particulier, la chambre d'agriculture pour une aide technique. Concernant la ligne électrique de 63 KV Baixas/Estagel/St Paul de Fenouillet, Mr MARCON a rappelé que l'enquête publique s'est terminée le 9 septembre dernier, le commissaire enquêteur n'a, à ce jour, pas donné ses conclusions.

Monsieur Le maire lui a fait part de ses inquiétudes concernant le toit de la bergerie du Château de Les Fonts, des tôles en fibrociment se détachent de la toiture. Bruno Valiente a également rappelé qu'une étude sanitaire des lieux est en cours. Elle est effectuée par un architecte du patrimoine qui doit remettre son rapport final à la commune courant octobre.

INSTALLATION DE COMPOSTEURS À PARTAGER

Trois composteurs collectifs sont installés de certains points de collecte des déchets de la route d'Estagel, rue de la Fontane et près du City Stade. Ils sont en bois et ont été fabriqués au plus près de chez nous par l'établissement d'aide par le travail (ESAT) Joan Cayrol de Bompas. Le compostage est un moyen simple de valoriser les matières biodégradables présentes dans nos ordures ménagères ; notamment toutes les épluchures.




COMPOSTONS

Ensemble



✓



✗





• **Étape 1 :**
Mettre vos déchets compostables
dans le bio-seau 



• **Étape 2 :**
Vider le bio-seau
dans le composteur indiqué



• **Étape 3 :**
Étaler vos déchets compostables
(avec un gant ou un bâton)



• **Étape 4 :**
Saupoudrer de broyat

Les déchets verts conséquents, dont le volume serait trop important pour le composteur et compromettrait son équilibre, doivent être rapportés en déchetterie par vos propres soins ou en contactant les services techniques.

Le reste des repas (morceaux de viande, poissons cuits, croûtes de fromage, os, arêtes de poisson...) ne seront pas mis au compost car ils risquent d'attirer des rongeurs et de générer une mauvaise odeur. Les coquillages, ne se décomposant pas, sont exclus même s'ils apportent du calcium. Les laitages et produits laitiers ne vont pas au compost non plus, comme les produits gras de type huile de friture et graisses qui asphyxient le compost.

ENCOMBRANTS

Les déchets volumineux ne sont pas ramassés dans la collecte d'ordures ménagères en raison de leur transportabilité difficile (volume ou poids important) et de la nécessité de les trier. En les déposant au point de collecte, vous dégradez notre environnement et surchargez l'emploi du temps des personnels communaux. Merci de vous conformer aux solutions proposées en les rapportant à la déchetterie ou en demandant leur enlèvement voire la mise à disposition d'une benne.

Veillez noter le contact à privilégier dans ce cas : Philippe SOLES, Responsable Technique de la Mairie de Calce, 06.22.19.77.47



TRAVAUX

Les travaux de la rue des Acacias sont arrivés à leur terme dans le courant de l'été. Rappelons qu'avec la réfection du réseau d'eau usée, la municipalité a demandé à Perpignan Méditerranée Métropole de revoir la voirie et d'installer 4 places de parking supplémentaires, pour un coût de 96 000 euros HT pris en charge par la communauté urbaine.

Aux ateliers municipaux, un appentis a été installé pour permettre de garer certains véhicules municipaux, notamment le nouveau tracteur. L'eau de son toit sera récupérée et servira à l'arrosage.

Le pare-ballon demandé par les jeunes a été posé au city-stade.



RESTAURATION SCOLAIRE

Pour rappel, la commune participe aux frais de cantine pour tous les élèves de la maternelle au lycée à hauteur maximale de 33 euros par mois et par enfant sur présentation d'une facture acquittée. Merci aux familles dont les enfants ne sont pas scolarisés sur la commune de Baixas (qui transmet par mail les attestations de paiement) de faire parvenir leurs factures attestées payées au plus tôt pour être remboursées chaque trimestre.

NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité organise durant l'année diverses festivités (fête communale, arbre de Noël pour les enfants, colis de Noël pour les seniors (+ 65 ans), sortie récréative...). Afin de recenser les personnes qui peuvent être intéressées par ses différentes activités, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Dans l'agenda

Assemblée Environnement

L'assemblée citoyenne environnement reprend ses rencontres mensuelles, le lundi 10 octobre, à 18h, salle du Préau. Elle réunit des habitants et des élus désireux d'agir localement contre le réchauffement climatique et la chute de la biodiversité.

N'hésitez pas à les rejoindre !

Cérémonie du 11 novembre

10h00 - Petit déjeuner Citoyen pour les jeunes de la commune à partir de 10 ans.

11h30 - Commémoration de l'Armistice
Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un apéritif servi au restaurant « Le Presbytère ».

CINÉCLUB de la Bibliothèque Municipale



Mercredi 19 octobre

20h00

Salle de la Fontane

Un film de Gilles Lellouche, France, 2018

C'est dans les couloirs de leur piscine municipale que sept hommes, cabossés par la vie s'entraînent sous l'autorité toute relative de Delphine, ancienne gloire des bassins.

Ensemble, ils se sentent libres et utiles. Ils vont mettre toute leur énergie dans une discipline jusque-là propriété de la gent féminine : la natation synchronisée.

Ce défi leur permettra de trouver un sens à leur vie...